

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2018 – 20H30**

Le 04 octobre 2018, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 27 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, F. RAMOS, G. HULIN, Adjoints ; B. BLOTTIERE, M. COGE, J-L. POUILLE, G. LAUTONNE, L. DROUET, T. LEMETTAIS

ABSENTS EXCUSES :

F. VERGER donne pouvoir à M. COGE
G. DELAFOSSE donne pouvoir à B. BLOTTIERE
F. BIENVENU donne pouvoir à G. MORIN

ABSENTS :

L. MIGNON ; C. MOREL ; S. FOSSET ; S. FERREIRA ; B. AUBRY

Secrétaire de séance : F. RAMOS

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

REMERCIEMENTS

L'EFS remercie la commune pour l'organisation de la dernière collecte de sang du 21 août 2018

La Ville de Lisieux remercie la commune pour le prêt de 4 chalets pour l'organisation de leur marché de Noël 2018

La FNATH remercie la commune pour l'attribution de la subvention 2018.

Madame BRIQUET Michelle remercie la commune pour la pose du ralentisseur rue Geôle

18-58 – AVANT-PROJET DEFINITIF RUE DES CANADIENS/RUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire indique que l'avant-projet définitif rue du Général de Gaulle et rue des Canadiens a été présenté le 26 septembre 2018 à 20 h en réunion toutes commissions afin de finaliser les orientations qui avaient été proposées lors des réunions du comité technique des 18 juillet et 05 septembre et de la réunion publique où tous les riverains concernés avaient été invités à participer le 18 septembre à 19h30. Il indique qu'une quarantaine de personnes étaient présentes à la réunion publique, des habitants et également des gens qui travaillent dans ces deux rues. Les échanges ont été très riches et constructifs.

Il laisse la parole à Monsieur COMONT du Cabinet ARC EN TERRE pour la présentation du projet.

Concernant la rue des Canadiens, il indique qu'il y a deux versions d'aménagement possible de la circulation, version 1 en sens unique ou version 2 en double sens à partir de la rue des Augustines. Le nombre de places de stationnement serait quasiment identique dans les deux versions. Au carrefour rue des Moulins/ rue des Canadiens, dans le futur aménagement, il est

préconisé de supprimer les places de stationnement jugées dangereuses à l'utilisation pour la circulation et les piétons.

Lors de la réunion toutes commissions, les élus ont validé à l'unanimité des présents, pour la rue des Canadiens, le sens unique montant avec un stop au croisement de la rue des Augustines. Au carrefour rue des Moulins/rue des Canadiens, la version sans les places de parking a été retenue.

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'envisager 2 places de parking longitudinales dans le carrefour.

Monsieur COMONT informe qu'il est difficile d'intégrer 2 places de stationnement en raison de la configuration du carrefour. D'autres places sont disponibles à proximité, notamment au niveau du boulevard de Beauvoir. Il est préférable de dégager l'accès vers la rue des Moulins qui est assez délicat aujourd'hui et faciliter le cheminement piéton.

Pour la sécurité rue des Canadiens et la fluidité de la circulation rue des Augustines, il est envisagé de positionner un stop au carrefour au niveau du garage.

La rue des Canadiens deviendra une rue de desserte et non plus une rue de transit, les véhicules emprunteront désormais le boulevard de Beauvoir.

Monsieur le Maire ajoute que suite au changement de sens de circulation rue Grande, les véhicules sont déviés par la rue Carnot, rue des Augustines et la rue des Canadiens, il faut que ces véhicules soient toujours prioritaires, ce qui sera beaucoup plus fluide dans la version en sens unique. Il faudra envisager une signalétique plus importante au niveau de la place de la Mairie pour diriger les véhicules vers Lisieux-Vimoutiers

Concernant l'hypothèse du double sens de circulation à partir de la rue des Augustines, il conviendra d'interdire le stationnement coté garage rue des Canadiens afin permettre aux véhicules de pouvoir tourner à gauche, ce qui est assez difficile actuellement avec les véhicules en stationnement. D'autre part les trottoirs devront être réduits au minimum afin de permettre la circulation en double sens.

Le cabinet Arc en Terre préconise la version 1 en sens unique, qui favorise l'accessibilité pour les piétons avec des trottoirs plus larges et sans encombrement de véhicules généré par le double sens de circulation et un stationnement mieux organisé, d'un seul côté de la voie.

Monsieur LEMETTAIS indique qu'actuellement, le passage piéton situé en bas de la rue des Canadiens était dangereux du fait que l'on ne voyait pas les véhicules descendants à cause de l'immeuble qui cache la vue. Avec la version en sens unique, il n'y aura plus de véhicules descendants, ce sera moins dangereux.

Monsieur LEMETTAIS pense que la rue des Canadiens est peu habitée et demande combien il y a d'habitants dans cette rue par rapport aux de places de stationnement prévues.

Monsieur le Maire lui indique qu'il y a des habitants dans la rue des Canadiens, beaucoup de personnes étaient présentes à la réunion publique, et il y aussi l'activité du garage qui consomme pas mal de places.

Madame BLOTTIERE demande si l'emplacement de livraison sera toujours présent dans le futur aménagement.

Monsieur le Maire lui indique que cet emplacement dans la rue des Canadiens est provisoire pendant les travaux et sera placé devant chez Madame GUESDON, dans les travaux « entrée de ville ». Il y aura également une autre place de livraison devant la maison de l'Orbiquet et un stationnement « minute » devant la boulangerie MARIE.

Les travaux de surface pourront débuter une fois la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement par le SIAEPA, et l'enfouissement des réseaux par le SDEC (dont la participation communale a été validée lors du dernier conseil). L'éclairage public sera équipé de lanternes identiques à celles du centre-ville.

Concernant la rue du Général de Gaulle, le cabinet Arc en terre propose un gabarit de chaussée de 6 mètres, réduit par rapport à aujourd'hui, et un espace piétonnier avec un éclairage LED sur toute la longueur côté habitations séparé de la voirie par une noue végétale constituée de plantes rustiques, résistantes et demandant peu d'entretien. L'entrée de l'agglomération sur cette voie départementale sera marquée au sol par un marquage en résine en forme de losange. Deux plateaux ralentisseurs (zone 30) sont préconisés devant l'office notarial et devant l'école Notre Dame. Ces aménagements sont préconisés afin de réduire la vitesse des véhicules sur cette voie qui mesure près d'un kilomètre.

Monsieur le Maire indique qu'il pourra être ajouté des coussins berlinois si on s'aperçoit qu'entre les deux plateaux, les véhicules roulent trop vite.

Madame MACREZ demande s'il n'est pas plus judicieux de laisser toute la rue en zone 30, afin de ne pas multiplier le nombre de panneaux.

Monsieur le Maire lui indique que le panneau entrée de ville sera posé juste à l'entrée de la rue du Général de Gaulle ce qui impose la limitation à 50km/h, ensuite les panneaux 30 km/h seront posés au niveau des plateaux ralentisseurs.

Concernant la sécurité au niveau de l'école, elle sera renforcée grâce au plateau ralentisseur, et un passage piéton avec feu tricolore à détection automatique de présence et un éclairage bleu LED marquant visuellement ce passage. Un stationnement jusqu'à trois bus « quai bus » est également prévu, juste avant le plateau ralentisseur, avec un empiètement sur la chaussée, sans gêne pour la circulation.

Monsieur COMONT ajoute que des réalisations similaires ont été réalisées à Lillebonne par Arc en Terre, le recadrement de la chaussée avec l'espace piétonnier séparé par le végétal a un impact visuel qui a fait réduire la vitesse de 20 km/h. Cette voirie départementale sera maintenant plus qualifiée de voirie urbaine, plus accessible, avec une mise en valeur de l'environnement et nettement sécurisée par rapport à actuellement.

Le mobilier sera identique au mobilier choisi dans le centre-ville.

Madame BLOTTIERE demande si des bancs sont prévus. Monsieur COMONT indique, qu'en effet, il faudra en ajouter quelques-uns mais il y en a de prévu, notamment au niveau de l'école.

Monsieur POUILLE indique qu'il y a un problème quand on circule de la rue de Verdun vers la rue des Augustines, les véhicules sont obligés de monter sur le trottoir et pense que le sens de circulation autour de la place de la Mairie devrait être inversé, ce serait moins dangereux au niveau de ce carrefour et plus logique et plus fluide pour la circulation.

Monsieur le Maire indique que c'est éventuellement à réfléchir. Il y a également un autre carrefour rue des Moulins/rue Charles Jobey qui pose problème car les véhicules arrivent trop vite et c'est assez dangereux. Monsieur COMONT ajoute qu'il faudra attendre la fin des travaux pour faire un essai, s'il est décidé de modifier la circulation, afin de ne pas perturber plus la circulation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

-Valident l'avant-projet général rue du Général de Gaulle/rue des Canadiens

-Retiennent la version 1 sens unique montant pour la rue des Canadiens ainsi que la version sans les places de stationnement au carrefour rue des Moulins/rue des Canadiens

Concernant le planning Monsieur le Maire indique que les travaux rue du Général de Gaulle/rue des Canadiens ne commenceront pas tant que les travaux entrée de ville seront en cours. Il n'y aura pas deux gros chantiers en même temps dans la ville. Ce sera par la rue du Général de Gaulle que les travaux commenceront en mai 2019 jusqu'en septembre car les réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été repris par le SIAEPA et l'effacement des réseaux est en cours par le SDEC. Pour la rue des Canadiens les travaux débiteront en septembre 2019 et dureront environ 3 mois le SIAEPA doit lancer le marché pour le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement et le SDEC doit lancer les travaux d'effacement des réseaux dans son programme 2019. Les travaux feront l'objet de phasages afin de ne pas bloquer en totalité les rues.

Monsieur le Maire remercie les commerçants de la place dite de la Poissonnerie, pour leur compréhension pour les travaux en cours. Il ajoute qu'il les rencontre tous les jours et sait que certains souffrent.

Madame RAMOS indique que le mieux à faire pour les aider est de consommer chez eux.

Monsieur COMONT informe qu'il y a un système de circulation piétonne aménagé en moquette jaune afin de guider vers l'accès aux commerces.

Monsieur LEMETTAIS demande la date de réouverture de la rue Grande, est ce toujours vers le 15-20 octobre ?

Monsieur le Maire indique que la réouverture est prévue fin octobre voire 1^{ère} semaine de novembre. Il n'y a pour l'instant aucun retard sur le chantier, les délais sont respectés. On peut déjà apercevoir les futurs aménagements en entrée de ville.

18-59 – SUBVENTION REGION

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande de subvention dans le cadre de contractualisation a été validé par la Région. En revanche, les services de la Région demandent une délibération spécifique de demande de subvention pour la Région. Une délibération avait été prise le 17 janvier 2018 dans ce sens mais elle incluait tous les organismes susceptibles de verser une subvention.

Cette nouvelle délibération ne changera pas le montant attribué pour Orbec qui représente 1 467 000 € avec un déblocage du 30% la première année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région pour le projet entrée de ville.

18-60 – SDEC : ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier (également envoyé par mail aux conseillers municipaux) établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'aménagement de la rue du Général de Gaulle (partie éclairage public et signalisation lumineuse (feu piétons avec radar de détection et borne passage éclairage bleu)).

La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE

La contribution de la commune s'élève à la somme de **45 661.81 €** correspondant au montant du devis de **61 718.39 € TTC**, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande ,**
- **prend acte que la construction des ouvrages nécessaires est réalisé par SDEC ENERGIE,**
- **s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement,**
- **s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune, prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,**
- **autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.**

18-61 – SDEC : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'ORNE ET DE L'ODON

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1er janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes Vallée de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE.

18-62 – SDEC : RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT-FARCY

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont Farcy, a demandé, par délibération en date du 05 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ENERGIE.

18-63 – COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe que suite au dernier conseil municipal du 6 septembre, Monsieur LEMETTAIS a pu intégrer deux commissions, la commission du personnel et la commission communication. Il avait indiqué que c'était les seules commissions qui lui avaient été proposées. La liste complète des commissions lui a été envoyée et il souhaiterait intégrer la commission du marché.

COMMISSION DU MARCHÉ 2 membres

Monsieur Thierry LEMETTAIS, nouveau conseiller municipal, souhaite intégrer des commissions communales. Celui-ci souhaiterait siéger à la commission du marché

Monsieur le Maire propose de fixer à 3 le nombre de membres de la commission du personnel
VOTE : 10 voix + 3 pouvoirs POUR et 1 ABSTENTION (G. HULIN)

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Monsieur Thierry LEMETTAIS en tant que membre de cette commission.

VOTE : 10 voix + 3 pouvoirs POUR et 1 ABSTENTION (G. HULIN)

Monsieur le Maire proposera aux membres de cette commission de réfléchir à un changement de jour du marché, car plusieurs études réalisées ont démontré que le mercredi, cela n'apporte pas de fréquentation supplémentaire pour la ville.

Monsieur LEMETTAIS indique qu'il avait auparavant déjà travaillé avec Germain HULIN sur le marché du dimanche qui fonctionnait bien à l'époque.

INFORMATION COMMISSION DE CONTROLE :

Suite à la réforme portant création du répertoire électoral unique et dans l'attente de la nouvelle circulaire ministérielle courant octobre relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscriptions sur les listes électorales, il convient de remplacer les commissions administratives par des **commissions de contrôle** à compter de janvier 2019 (**une seule par commune** et non plus une par bureau de vote).

La constitution de ces commissions doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral. Les arrêtés préfectoraux de nominations de ces membres doivent être pris au plus tard le 31 décembre.

Pour notre commune : 5 conseillers municipaux :

3 conseillers municipaux titulaires + 1 suppléant appartenant à la liste ayant obtenu, lors du renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

2 conseillers municipaux titulaires + 1 suppléant appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Fonctions incompatibles avec la qualité de membre de la commission :

- Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Pour les **communes de 1 000 habitants et +** dans lesquelles il n'est pas possible de constituer la commission de contrôle, selon les règles qui leur sont applicables par la circulaire, ce sont les règles des **communes de moins de 1 000 habitants** qui s'appliquent, jusqu'au prochain renouvellement :

- un conseiller municipal parmi les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau de votre conseil municipal ainsi qu'un suppléant ;

- un délégué du Préfet qui siégeait en commission administrative ainsi qu'un suppléant ;

- un délégué du Tribunal qui siégeait en commission administrative ainsi qu'un suppléant.

- Pour les commissions de contrôle composées d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal, ces derniers **ne doivent pas être** conseiller municipal, agent municipal de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci

La personne en charge des élections va envoyer un mail à chaque conseiller municipal afin de savoir qui souhaite siéger dans cette commission.

18-64 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Décision modificative :

Par délibération en date du 19 juillet 2018, la commission permanente du Conseil Départemental nous a attribué, dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021, une subvention de 300 000 €. La notification de cette subvention a été reçue le 03 octobre.

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
2315 travaux en cours	+300 000 €	1323 subvention département	+300 000 €

Total	+ 300 000 €	Total	+ 300 000 €
--------------	--------------------	--------------	--------------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la décision budgétaire exposée ci-dessus.

18-65 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Décision modificative :

Suite à la création du budget annexe lotissement et au vote du budget primitif 2018, il convient de sortir de l'actif du budget principal le terrain affecté au lotissement et également les travaux de viabilisation. Monsieur le Trésorier qui a préparé et validé cette décision modificative, a indiqué qu'il s'agissait d'une régularisation d'écritures qui n'impactent pas le budget. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses	
673 titres annulés (sur exercices antérieurs) (<i>vente parcelles</i>)	+ 36 156.00 €
023 virement à la section d'investissement	- 36 156.00 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
276341 créances sur collectivités publiques <i>(avance qui sera remboursée à la vente des parcelles)</i>	143 857.82€	2111 terrains nus	14 246.65€
		2151 installations complexes spécialisées (<i>travaux</i>)	165 767.17 €
		021 virement à la section de fonctionnement	- 36 156.00 €
Total	143 857.82 €	Total	+ 143 857.82€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la décision budgétaire exposée ci-dessus.

18-66 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Décision modificative

Suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il est nécessaire de modifier l'affectation comptable de frais d'études qui seront rattachées aux bons comptes et à la bonne immobilisation. Cette décision modificative a été préparée et validée par Monsieur le Trésorier.

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
2111-041 terrains nus (<i>et non bâtis</i>)	42 416.95 €	2031-041 frais d'études (<i>R invs pour annuler D invs d'études suivies de travaux</i>)	127 319.25 €
21318-041 constructions autres bâtiments publics	5 382.00 €	2115-041 terrains bâtis	42 416.95 €
2315-041 installations			

matériel et outillage en cours	116 557.59 €		
2182-041 matériel de transport	241.26 €		
2116-041 cimetière	5 138.40 €		
Total	169 736.20 €	Total	169 736.20 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la décision budgétaire exposée ci-dessus.

18-67 – TARIF BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le tarif de la publicité de la 4^{ème} de couverture du bulletin municipal. Le dernier annonceur pour cette page nous a indiqué qu'il ne souhaitait plus faire de publicité dans le bulletin municipal. Un autre annonceur s'est proposé de reprendre cette page et a demandé une baisse de tarif.

Le tarif est actuellement de 900 € pour 4 numéros. Monsieur le Maire propose de le fixer à 700 € à compter du prochain numéro. Les autres tarifs restants inchangés.

Madame RAMOS indique que la dernière augmentation avait vraiment très importante.

Monsieur le Maire ajoute que c'est toujours plus simple de proposer et faire valider les augmentations de tarif en conseil municipal que de prendre contact avec les annonceurs pour leur proposer les tarifs. Sachant qu'ils sont très souvent sollicités.

Après en délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le tarif de 700 € pour la 4^{ème} de couverture du bulletin municipal.

18-68 – TARIF GRATIFICATION STAGIAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les tarifs de gratification des stagiaires ont augmenté suite à la valorisation du plafond de la sécurité sociale en 2018. Il rappelle qu'actuellement un élève de moins de 15 ans perçoit 115,20€ net par semaine travaillée et qu'un élève de plus de 15 ans perçoit 126 € net par semaine travaillée.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des nouveaux montants de gratification : élève de moins de 15 ans : 120 € net par semaine travaillée, élève de plus de 15 ans : 131.25 € net par semaine travaillée.

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident les nouveaux montants de gratification pour les stagiaires à compter du 1^{er} septembre 2018.

18-69 – CESSION DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une riveraine située rue de Bernay au n°21 souhaite acquérir la partie en pointe, au carrefour rue de Bernay rue aux Bœufs. Les services de l'état ont été consultés, et ne s'opposent pas à cette cession, mais en veillant à préserver l'avenir sur un aménagement de ce carrefour, dans un avenir même lointain.

Dans un premier temps, il faudra missionner un géomètre pour connaître la surface précise.

Ensuite il faudra passer cette surface du domaine public au domaine privé de la commune et la cession pourra avoir lieu après enquête publique.

Le service des domaines sera consulté pour connaître la valeur vénale du bien.

Les frais de cession seront pris en charge par l'acheteur

Monsieur le Maire questionne les conseillers municipaux sur le principe de vente de cette parcelle. Monsieur POUILLE pense qu'il faudra veiller au type de construction projetée afin de ne pas gêner la visibilité dans ce carrefour.

Monsieur le Maire indique que la personne n'a pas prévu de construire un immeuble de 4 étages, juste un embellissement et mise en place d'une clôture,

Le prix de vente pourra être le montant qui aura été dépensé pour permettre cette cession (frais de géomètre, frais d'hypothèque).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le principe de vente de la parcelle en pointe située au carrefour rue de Bernay/rue aux Bœufs.

QUESTIONS DIVERSES

-Madame COGE demande quand le trou rue d'Enghien sera rebouché.

Monsieur le Maire indique que c'est la SAUR qui a réalisé les travaux et qui a déjà été contacté à ce sujet, il y a le même problème rue CA Motte. La SAUR sera recontactée.

-Madame BLOTTIERE indique qu'il y a un trou dans la venelle des Trois Croissants.

Monsieur le Maire indique que Guy MORIN va se rendre sur place afin de régler ce problème.

-Madame COGE demande s'il est possible de poser un ralentisseur rue d'Orléans, car les véhicules roulent vite au niveau de PANOFRANCE.

Monsieur COOL indique qu'il est prévu d'en poser un, rue des Bains et pourquoi pas en poser un autre au début de rue d'Orléans, avant le passage piétons.

-Monsieur LEMETTAIS s'interroge sur la propreté des trottoirs et la non civilité des habitants d'Orbec. Certains balayent leurs trottoirs et d'autres de font rien (Hôtel de Croisy, banques, bureaux).

Monsieur le Maire indique qu'une recherche a été effectuée dans nos archives pour retrouver un arrêté imposant l'entretien des trottoirs, il n'y en a pas. La seule règle qui existe, c'est seulement le bon sens, notamment par temps de neige. Il en appelle au civisme des habitants et commerçants.

Monsieur LEMETTAIS pense qu'il serait bon de mettre un mot dans le bulletin municipal à ce sujet.

-Madame MACREZ demande des nouvelles des immeubles 2 rue de l'Aigle (ex HEURTAUX) et 26 rue Grande (MALEK).

Monsieur le Maire indique que des procédures sont en cours, un expert est passé récemment pour examiner des immeubles en péril sur la commune dont notamment celui du 26 rue Grande.

Monsieur LEMETTAIS informe que le plancher du 1^{er} étage de cet immeuble est tombé et que l'immeuble HEURTAUX s'affaisse.

Monsieur le Maire ajoute qu'une vingtaine de courriers sont partis dans le cadre de l'OPAH-RU pour inciter les gens à aller à la permanence SOLIHA afin de les aider à monter leurs dossiers d'aides et pour la réalisation des travaux, 3 dossiers sont en cours à ce jour pour Orbec, c'est très peu par rapport au territoire de l'ex CDC du Pays de l'Orbiquet qui en a 6.

Séance levée à 23H00

COOL Étienne	
--------------	--

MACREZ Eveline	
MORIN Guy	
RAMOS Françoise	
HULIN Germain	
BLOTTIERE Brigitte	
MIGNON Laurence	ABSENTE
COGE Martine	
POUILLE Jean-Luc	
VERGER Francine	ABSENTE
LAUTONNE Gilles	
DELAFOSSÉ Gérard	ABSENT
DROUET Liliane	
BIENVENU François	ABSENT
MOREL Camille	ABSENTE
FOSSET Sylvie	ABSENTE
FERREIRA Sandra	ABSENTE
AUBRY Bruno	ABSENT
LEMETTAIS Thierry	